



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

**Prise de position de la Chambre des salariés relative à la note au Formateur du 7 novembre 2013 préparée par le Comité de prévision et intitulée « Projections macroéconomiques et prévision des finances publiques à politique inchangée pour la période 2013-2016 »**

*Luxembourg, le 26 novembre 2013*

## Table des matières

Points essentiels .....	3
1. Le déficit de l'Administration centrale est supérieur au déficit budgétaire du fait de la prise en compte des fonds spéciaux .....	4
2. Le déficit de l'Administration publique est inférieur au déficit budgétaire et au déficit de l'Administration centrale en raison des transferts .....	8
3. La dette publique: le nouvel endettement n'est pas nécessairement engendré par les déficits publics .....	9
4. Les investissements de l'Administration publique : des dépenses très volatiles.....	15
Annexe – Les dépenses bénéficiant d'augmentations notables dans le projet de budget pour 2013.....	25

## Points essentiels

- En octobre 2012, le Gouvernement prévoyait un déficit du budget de l'État pour 2013 de 720,6 millions EUR.
- Si l'on passe du budget de l'État à l'Administration centrale, comme il est requis par le système européen des comptes, le déficit prévu passe de 720,6 à 1.292,6 millions EUR, du fait de l'intégration des soldes des fonds spéciaux et des établissements publics.
- En novembre 2013, la note au Formateur du nouveau Gouvernement indique un besoin de financement de seulement 815 millions EUR de l'Administration centrale, soit une diminution de 37% par rapport aux prévisions d'octobre 2012.
- Une pareille amélioration est documentée pour 2012 : déficit de 1.075 au lieu de 1647.7 millions EUR.
- Cette amélioration est due à des recettes fiscales meilleures, mais surtout à une baisse des dépenses consacrées aux investissements.

Cette révision à la baisse des dépenses pour investissements a été une constante de la politique des finances publiques du Gouvernement.

Une preuve de cette surestimation des dépenses d'investissement est le montant des avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice supérieur aux prévisions du Gouvernement.

- Etant donné que les investissements de l'Administration centrale ne représentent que 60% des investissements totaux, il est important d'analyser également les investissements des communes.
- Les transferts des revenus et des capitaux de l'Administration centrale aux communes jouent un rôle capital dans le financement des investissements communaux.
- Au lieu de se focaliser donc uniquement sur le besoin de financement de l'Administration centrale, il faut élargir le champ de vision et mettre l'accent sur le besoin de financement de l'Administration publique (Administration centrale + communes + Sécurité sociale). Ce déficit pour 2013 est uniquement de 96 millions d'euros.
- En matière de dette publique, le nouvel endettement ne correspond pas au déficit de l'Administration centrale. Il en diverge notamment en raison des garanties accordées par l'État. La CSL demande plus de transparence de la part du Gouvernement en matière de recours à l'endettement.

Lors des discussions sur les finances publiques, il est souvent question d'un déficit de l'Administration centrale de 1 milliard par année que le Gouvernement n'arriverait pas à combler, signe d'une mauvaise maîtrise des finances publiques.

Or, ce déficit doit être nuancé pour deux raisons.

D'une part, en raison de l'existence des fonds spéciaux et des établissements publics et autres services à gestion séparée, il existe une différence entre le déficit budgétaire et le déficit de l'Administration centrale.

D'autre part, l'Administration centrale assume des transferts de revenus et de capital considérables aux autres composantes de l'Administration publique, à savoir la Sécurité sociale et les communes.

## 1. Le déficit de l'Administration centrale est supérieur au déficit budgétaire du fait de la prise en compte des fonds spéciaux

Le budget de l'État est établi suivant les règles de la comptabilité de l'État qui reposent sur le principe de l'annualité. Ne sont prises en compte que les dépenses et les recettes de l'exercice pour lequel est établi le budget.

Toutefois, d'après les règles du système européen des comptes SEC 95, il existe des dépenses et des recettes qui doivent être prises en compte pour corriger les montants du budget de l'État.

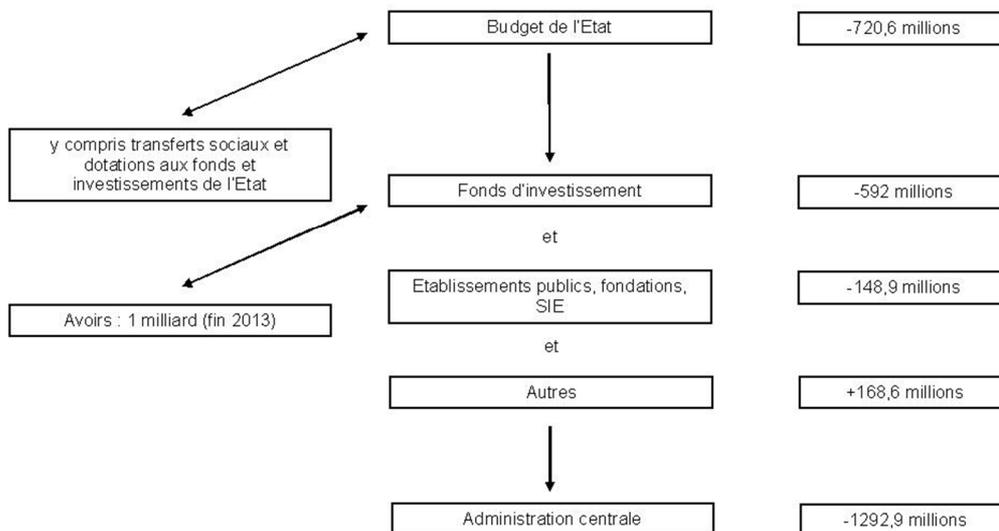
Du côté des dépenses budgétaires, il faut retrancher les dotations aux divers fonds spéciaux et aux établissements publics et fondations et ajouter les dépenses de ces fonds et établissements.

Du côté des recettes, par analogie, il faut ajouter les recettes propres des fonds spéciaux et des établissements publics.

L'application de ces règles a comme conséquence que, au cours des périodes conjoncturelles difficiles, une politique anticyclique consistant à utiliser pendant les années maigres les économies réalisées lors des années fastes aggrave le déficit de l'Administration centrale, puisque l'État retire plus de moyens financiers des fonds spéciaux qu'il peut y déposer.

La CSL a souvent qualifié ce phénomène de « piège de Maastricht » ou « trappe de Maastricht ».

Comme le montre le graphique ci-dessous, en raison de la prise en compte des règles du système européen des comptes SEC 95, le déficit s'aggrave de 572,3 millions EUR en passant d'un déficit budgétaire de 720,6 millions à un déficit de l'Administration centrale de 1.292,9 millions EUR.



Les montants du graphique sont ceux du volume III du projet de budget pour 2013 et datent d'octobre 2012.

Or, une année plus tard, le 7 novembre 2013, dans la note au Formateur sur les projections macroéconomiques et la prévision des finances publiques, préparée par le Comité de prévision, tant les résultats pour 2012 que les prévisions pour 2013 se sont notablement améliorés comme le montre le tableau suivant.

Le besoin de financement pour l'exercice 2012 s'est réduit de 573 millions d'euros et celui de 2013 a diminué de 478 millions d'euros ; des réductions de respectivement 35% et 37%.

Cette amélioration est notamment due à des dépenses d'investissement réduites (investissement plus transferts de capital) et des rentrées fiscales plus élevées, surtout en 2013.

L'amélioration des recettes fiscales est due à des prévisions conjoncturelles meilleures, comme il est documenté par le graphique ci-dessous :

Données de la note au formateur comparées à celles de la 14<sup>e</sup> actualisation du Programme de stabilité et de croissance

		2012	2013	2014	2015	2016
PIB réel	PSC 14	0,3	1	2,2	1,7	3,4
	Note au formateur	-0,2	2	2,7	1,8	3,6
PIB nominal	PSC 14	4,2	3,2	4,4	3,5	4,4
	Note au formateur	2,8	6	5,5	2,9	4,6
Solde Adm. Publiques	PSC 14	-0,8	-0,7	-0,6	-1,3	-1,3
	Note au formateur	-0,6	-0,2	-0,4	-2,1	-1,9
Solde Adm. Centrale	PSC 14	-2,6	-2,2	-1,8	-2,4	-2,2
	Note au formateur	-2,5	-1,8	-1,7	-3,4	-3
Solde Adm. Locales	PSC 14	0,1	0	0	0	0
	Note au formateur	0,1	0	0	0	0
Solde Sécurité sociale	PSC 14	1,7	1,5	1,2	1,1	0,9
	Note au formateur	1,9	1,6	1,4	1,3	1,1

Pour ce qui est des dépenses et recettes courantes du budget de l'État, le solde est toujours positif

#### Comptes généraux de l'État (en millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Solde courant	1.186,1	891,1	902,1	848,2	650,6	96,0	850,7
Solde en capital	-1.183,9	-888,7	-901,9	-847,9	-804,9	-790,3	-598,9
Solde total	2,2	2,4	0,2	0,3	-154,3	-694,3	251,8

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 Budget voté	2013 Projet de budget
Solde courant	1367,6	988,1	246,7	361,5	773,3	457,4	194,7
Solde en capital	-916,0	-904,5	-1.032,2	549,3	-1.134,5	-853,2	-915,3
Solde total	451,6	83,6	-785,5	910,8	-361,2	-395,8	-720,6

Il convient bien sûr de préciser que les données 2013 relatives au budget de l'État central tiennent compte de mesures d'austérité déjà annoncées, mais ceci est également vrai de l'année 2011 (233 millions d'effort d'ajustement sur le solde courant) et 2012 (175 millions). Or, le volume financier annoncé pour l'année 2011 n'expliquerait que 30% de

l'excédent courant alors réalisé, ce qui revient à dire que le solde courant aurait tout de même été positif de 500 millions en 2011 sans mesures budgétaires supplémentaires, soit davantage qu'en 2005, 2009 ou 2010. Pour 2012, il s'agirait de 38%, avec un solde courant hors mesures de quelque 280 millions, mieux qu'en 2009.

**De même, l'Administration centrale est également excédentaire après ses opérations courantes (c.-à-d. avant investissements)**

#### Épargne brute de l'administration centrale

% du PIB	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Épargne brute de l'AC	4,1	3,9	4,6	5,0	4,8	6,0	5,0	3,8	2,6	1,6	3,1	3,3	4,2	3,1	1,0	1,5	1,2

Source : Statec

Quant aux dépenses d'investissement, nous verrons à la page suivante que la révision vers le bas des dépenses d'investissement est une constante de la politique du Gouvernement luxembourgeois.

**Dépenses et recettes de l'Administration centrale – comparaison octobre 2012 – novembre 2013**

	2012 Budget	2012 Formateur	Var en mio EUR	Var %	2013 Budget	2013 Formateur	Var en mio EUR	Var %
<b>Dépenses totales</b>	<b>13974.8</b>	<b>13711</b>	<b>-263.8</b>	<b>-1.9</b>	<b>14222.1</b>	<b>14290</b>	<b>67.9</b>	<b>0.5</b>
Consommation intermédiaire	1057.2	1049	-8.2	-0.8	1049.3	1074	24.7	2.4
Investissements	1074.9	939	-135.9	-12.6	976.5	816	-160.5	-16.4
Rémunération des salariés	2746.3	2744	-2.3	-0.1	2860.9	2909	48.1	1.7
Subventions à payer	726.3	693	-33.3	-4.6	755.9	736	-19.9	-2.6
Revenus de la propriété	234.1	203	-31.1	-13.3	218.1	266	47.9	22.0
Prestations sociales en espèces	1208.5	1215	6.5	0.5	1242.6	1330	87.4	7.0
Prestations sociales en nature	58.3	59	0.7	1.2	46.7	59	12.3	26.3
Autres transferts courants	6085	6097	12	0.2	6312.5	6390	77.5	1.2
Transferts en capital à payer	807.8	709	-98.8	-12.2	761.9	687	-74.9	-9.8
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers	-23.6	3	26.6	-112.7	-2.3	23	25.3	n.a
<b>Recettes totales</b>	<b>12327.1</b>	<b>12636</b>	<b>308.9</b>	<b>2.5</b>	<b>12929.2</b>	<b>13475</b>	<b>545.8</b>	<b>4.2</b>
Production marchande	137.1	134	-3.1	-2.3	121.6	132	10.4	8.6
Paiements au titre de l'autre production non marchande	186.9	238	51.1	27.3	207.5	198	-9.5	-4.6
Impôts sur la production et les importations	5432.7	5454	21.3	0.4	5650.1	5907	256.9	4.5
Revenus de la propriété	263.9	300	36.1	13.7	305.8	263	-42.8	-14.0
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.	5511.8	5659	147.2	2.7	5816.1	6042	225.9	3.9
Cotisations sociales	511.8	539	27.2	5.3	517.7	574	56.3	10.9
Autres transferts courants	217.8	210	-7.8	-3.6	246.7	248	1.3	0.5
Transferts en capital à recevoir	65.1	102	36.9	56.7	63.7	111	47.3	74.3
<b>Besoin de financement</b>	<b>-1647.7</b>	<b>-1075</b>	<b>572.7</b>	<b>-34.8</b>	<b>-1292.9</b>	<b>-815</b>	<b>477.9</b>	<b>-37.0</b>

Sources : Projet de budget pour 2013, volume III ; Note au formateur préparée par le Comité de prévision, montants en millions EUR

## 2. Le déficit de l'Administration publique est inférieur au déficit budgétaire et au déficit de l'Administration centrale en raison des transferts

L'Administration centrale est une des trois composantes de l'Administration publique, les deux autres étant la Sécurité sociale et les administrations locales, donc les communes.

Or, cette précision est très importante, puisque, l'Administration centrale, à travers des transferts aux deux autres composantes, assure en partie le financement de celles-ci. Les recettes de la Sécurité sociale et des communes sont en partie constituées des dépenses de l'Administration centrale.

En prenant donc en compte le compte consolidé de l'Administration publique, les financements croisés entre les trois composantes sont neutralisés et le besoin de financement global est largement inférieur à celui de l'Administration centrale.

La CSL a déjà eu l'occasion de le formuler, en prélevant des recettes et en effectuant des dépenses collectives, l'État ne joue donc en réalité rien de plus que le rôle d'une chambre de compensation ou d'intermédiaire financier entre les contribuables, d'une part, et les citoyens, les assurés sociaux ou les agents économiques en général, de l'autre, mettant ainsi en œuvre les principes politiques de solidarité, y compris sur un plan économique, au cœur de l'État social.

Les transferts ne sont en effet pas des dépenses effectuées par l'État pour sa propre consommation ou pour rémunérer ses fonctionnaires, mais ce sont des impôts et des contributions prélevées pour les transférer soit aux autres composantes de l'Administration publique (la Sécurité sociale et les communes), soit à d'autres agents économiques (les ménages, les associations, les entreprises).

Les transferts ainsi réalisés rendent la société efficace parce qu'ils permettent de stabiliser les revenus, de développer les infrastructures, d'assurer le fonctionnement des institutions ou encore de former et de soigner la population. Les dépenses de prestations sociales ne répondent d'ailleurs pas uniquement à un besoin d'efficacité, mais également à une nécessité sociale permettant de diffuser le haut niveau de vie luxembourgeois auprès de l'ensemble de la population et des ménages, familles, actifs et non actifs.

Une analyse de l'évolution entre 2003 et 2013 des transferts de revenu au sens de la comptabilité de l'État, c'est-à-dire des ressources que l'État transfère à d'autres agents (sécurité sociale, ménages, entreprises, communes...), hors aides en capital (transferts de capitaux) indique d'ailleurs que les transferts sociaux n'évoluent pas de manière démesurée, bien au contraire. Les dépenses courantes de l'État ont progressé de 66% sur cette période. Tandis que certaines catégories de transferts de revenus ont progressé plus ou moins dans le même ordre de grandeur (transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises, transferts de revenus aux administrations privées, transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale), il y en a d'autres qui ont augmenté plus fortement.

### **3. La dette publique: le nouvel endettement n'est pas nécessairement engendré par les déficits publics**

La dette totale du secteur public doit être semestriellement notifiée à la Commission européenne, ceci en mars et en septembre de chaque année (notification du 1<sup>er</sup> avril et du 1<sup>er</sup> octobre).

Le tableau à la page suivante retrace l'évolution de la dette des administrations publiques depuis 2007.

### Dette publique consolidée des administrations publiques

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Niveau en valeur nominale en fin d'année	2502	5394.9	5527.2	7672.5	7804.1	9312.6	11046
En % du Produit intérieur brut	6.7	14.4	15.5	19.5	18.7	21.7	24.3
Dette publique consolidée des administrations publiques, Par catégorie:()							
Numéraire et dépôts(AF.2)	161.3	176.9	193.9	207.2	221	236.6	
Titres autres qu'actions, à l'exclusion des produits financiers dérivés(AF.33)	0	2000	2000	4000	4000	5000	
Court terme(AF.331)	0	0	0	0	0	0	
Long terme(AF.332)	0	2000	2000	4000	4000	5000	
Crédits(AF.4)	2340.7	3218	3333.3	3465.3	3583.1	4076.1	
Court terme(AF.41)	341.8	379.9	404.7	479	469.8	422.9	
Long terme(AF.42)	1998.9	2838.2	2928.5	2986.4	3113.3	3653.1	
Formation brute de capital fixe(P.51)	1235.7	1266.8	1398.2	1620.6	1582.4	1642.7	
Intérêts (consolidés)(EDP D.41 (emplois))	89.2	127.3	137.1	163.7	201.7	208.8	
Produit intérieur brut (prix courants)(B.1 * g)	37496.8	37371.5	35575.2	39302.6	41729.7	42917.8	45504

Source : Statec, extraction du 21 novembre 2013

La dette publique luxembourgeoise est principalement issue de l'Administration centrale (88% en 2012), qu'il convient d'isoler.

### La dette de l'État/Gouvernement central

Le montant total de la dette de l'État (moins élevée que celle de l'Administration centrale, puisqu'on fait abstraction des établissements publics et des fonds spéciaux) s'élève au 30.09.2013 à 9.282 millions d'euros. Elle résulte d'émissions de bons du Trésor et d'emprunts bancaires et obligataires.

### Encours de la dette à moyen et long terme du Gouvernement central (au 30.09.2013)

	Type	Devise	Échéance finale	Encours en EUR
GRAND-DUCHE 3,75%	Emprunt obligataire institutionnel	EUR	04.12.2013	2.000.000.000
BCEE 3,693%	prêt bancaire	EUR	15.02.2016	50.000.000
BCEE 3,616%	prêt bancaire	EUR	15.02.2016	150.000.000
BCEE 3,616%	prêt bancaire	EUR	22.02.2016	200.000.000
BCEE 4,560%	prêt bancaire	EUR	22.05.2027	132.000.000
BCEE 4,318%	prêt bancaire	EUR	08.02.2018	200.000.000
BCEE 4,935%	prêt bancaire	EUR	02.10.2018	200.000.000
BCEE 4,935%	prêt bancaire	EUR	02.10.2018	300.000.000
GRAND-DUCHE 3,375%	Emprunt obligataire institutionnel	EUR	18.05.2020	2.000.000.000
GRAND-DUCHE 2,25%	Emprunt obligataire institutionnel	EUR	21.03.2022	1.000.000.000
GRAND-DUCHE 2,125%	Emprunt obligataire institutionnel	EUR	10.07.2023	2.000.000.000
GRAND-DUCHE 2,25%	Emprunt obligataire institutionnel	EUR	19.03.2028	750.000.000
GRAND-DUCHE 2,75%	Emprunt obligataire institutionnel	EUR	20.08.2043	300.000.000
<b>Total de la dette publique : 9.282.000.000</b>				

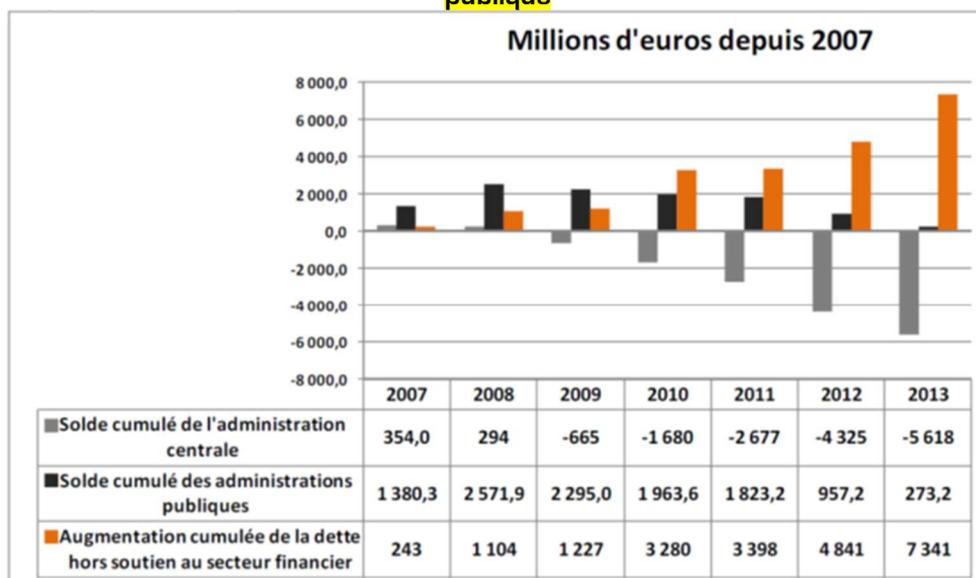
Le graphique ci-après montre que la progression du déficit de l'Administration centrale (AC) ne correspond pas à celle de la dette de l'Administration centrale. Ceci peut résulter en partie de raisons méthodologiques mais les différences peuvent aussi être imputées à des garanties accordées par l'État, des prises de participation de celui-ci ou encore des conditions de marché très favorables (taux d'intérêt faibles).

Ainsi, au titre de l'exercice 2012, pour lequel la dette brute s'élève à 24,9% du PIB, 8,4% représentent des garanties publiques (passifs contingents), dont 4,9% du PIB sont des garanties au secteur financier.<sup>1</sup>

**La CSL insiste à nouveau pour que le Gouvernement montre plus de transparence à ce niveau.**

<sup>1</sup> Projet de plan budgétaire 2013-2014, 15 octobre 2013

### Comparaison des soldes de l'Administration centrale avec l'évolution de la dette publique



Il faudrait détailler clairement l'émission des différents emprunts **quant à** leur base légale mais aussi quant à leur utilisation (couvrir des dépenses d'investissement de quelle année ; interaction avec le budget classique de l'État central ; couvrir des participations nationales et/ou européennes ; relever des garanties prises en compte pour le calcul de la dette publique).

De même en ce qui concerne les prévisions, il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'il existe une différence non négligeable entre le solde des administrations publiques, et plus spécifiquement de l'administration centrale, d'une part, et la dette publique brute, d'autre part.

En effet, le tableau de synthèse sur les finances publiques, figurant dans la note au formateur du 7 novembre 2013, montre que pour 2012, la dette publique brute s'élève à 9.313.000.000 euros alors que le solde de l'administration centrale est de -1.076.000.000 euros<sup>2</sup>. Si l'on additionne ces deux montants, l'on trouve un total de 10.389.000.000 euros. Or, la dette publique brute pour 2013 est prévue à hauteur de 11.046.000.000 euros, soit une différence de 657.000.000 euros. Cet écart entre, d'une part, la somme de la dette et du solde à l'année t et, d'autre part, la dette à l'année t+1 se confirme pour les années suivantes, à l'exception de 2016 (pour rappel, on ne prend que le solde de l'administration centrale qui est généralement inférieur au solde des administrations publiques) :

dette+solde pour 2012 **[a]** : 10.389.000.000 euros  
dette pour 2013 **[b]** : 11.046.000.000 euros  
différence **[b-a]** : 657.000.000 euros

dette+solde pour 2013 **[a]** : 11.860.000.000 euros  
dette pour 2014 **[b]** : 12.070.000.000 euros  
différence **[b-a]** : 21.000.000 euros

dette+solde pour 2014 **[a]** : 12.885.000.000 euros  
dette pour 2015 **[b]** : 13.573.000.000 euros  
différence **[b-a]** : 688.000.000 euros

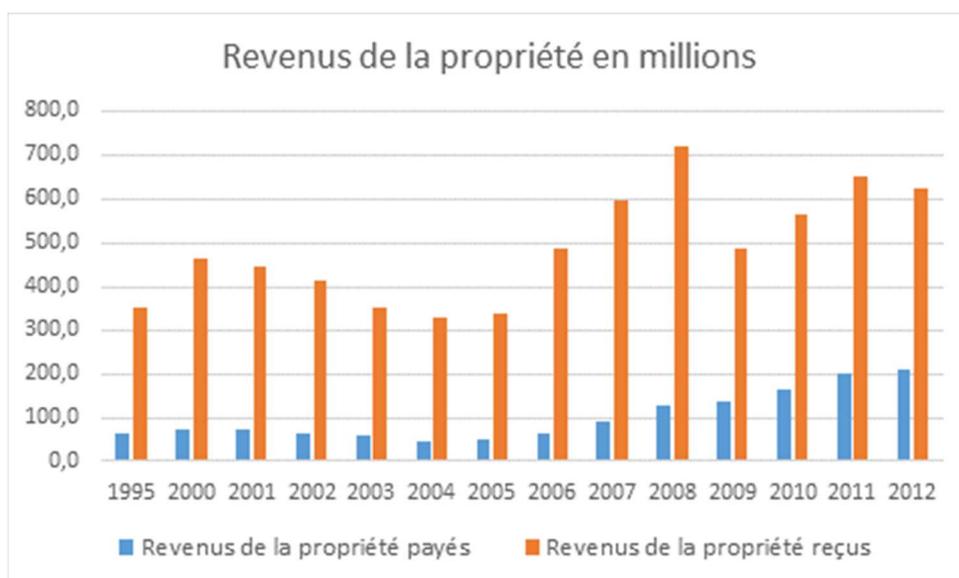
<sup>2</sup> Le solde des administrations publiques, qui regroupe le solde de l'administration centrale, celui des administrations locales et celui de la sécurité sociale, n'est, pour cette même année, que de - 241.000.000 euros.

dette+solde pour 2015 **(a)**: 15.231.000.000 euros  
 dette pour 2016 **(b)**: 15.075.000.000 euros  
 différence **(b-a)**: 156.000.000 euros

Cela démontre qu'une partie de la dette n'est pas imputable au solde de l'administration centrale. Il est en effet tentant de profiter de taux d'intérêts relativement bas pour emprunter plus qu'il n'est réellement nécessaire.

La situation de la Sécurité sociale est actuellement excédentaire. Les communes ne peuvent recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est possible et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.

En raison des réserves importantes de la Sécurité sociale, qui procurent des rendements, mais également des revenus provenant des participations de l'État central, les revenus de la propriété reçus dépassent de loin les revenus de la propriété payés.



FINANCES PUBLIQUES <i>selon SEC95</i>	2012		2013		2014		2015		2016	
	en mia euros	en% du PIB	en mia euros	en %du PIB	en mia euros	en %du PIB	en mia euros	en %du PIB	en mia euros	en %du PIB
SOLDE DES ADM. PUBLIQUES	-0,241	-0,6	-0,096	-0,2	-0,179	-0,4	-1,049	-2,1	-1,002	-1,9
<u>Solde de l'adm. centrale</u>	<u>-1,076</u>	<u>-2,5</u>	<u>-0,814</u>	<u>-1,8</u>	<u>-0,815</u>	<u>-1,7</u>	<u>-1,658</u>	<u>-3,4</u>	<u>-1,568</u>	<u>-3,0</u>
Solde des adm. locales	0,033	0,1	-0,006	0,0	-0,013	0,0	-0,025	0,0	-0,018	0,0
Solde de la sécurité sociale	0,802	1,9	0,725	1,6	0,649	1,4	0,634	1,3	0,585	1,1
SOLDE STRUCTUREL	0,8		1,0		0,4		-1,5		-2,2	
DETTE PUBLIQUE BRUTE	9,313		11,046		12,070		13,573		15,075	
	21,7		24,3		25,1		27,5		29,2	

Source: Comité de prévision, novembre 2013

## 4. Les investissements de l'Administration publique : des dépenses très volatiles

Lorsque le Gouvernement donne des informations sur les projections macroéconomiques et les finances publiques, il y est toujours question des dépenses d'investissement.

Or, ces dépenses, dans l'optique Maastricht, ne sont pas seulement le fait de l'Administration centrale, mais elles sont dans une large partie également effectuées par les administrations locales. Au Luxembourg, qui ne comprend pas de régions, ce sont exclusivement les communes qui assument les dépenses des collectivités locales et régionales et ces investissements représentent plus de 40% des dépenses d'investissement totales.

La Sécurité sociale, 3<sup>e</sup> composante de l'Administration publique, ne réalise que très peu d'investissements.

**Les investissements de l'Administration centrale sont réalisés à travers le budget de l'État, les dépenses en capital et les fonds d'investissements.**

**Les dépenses d'investissements sont généralement surestimées dans les prévisions gouvernementales, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Tant les transferts de capital du budget de l'État que les dépenses des principaux fonds d'investissements, tels qu'ils résultent des comptes définitifs, sont parfois largement inférieurs aux prévisions du gouvernement.**

**La conséquence en est aussi que les avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice sont supérieurs aux projections du Gouvernement.**

**Tel est aussi le cas pour l'exercice 2012. En effet, d'après le rapport de la Cour des comptes pour l'exercice 2012 (p. 31), une régression des avoirs des fonds spéciaux de 7,67% est à constater pour l'exercice 2012, alors que les prévisions du Gouvernement tablaient sur une diminution de 30,86%.**

**Les avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2012 s'élevaient à 1.846.834.213 EUR. En fin d'exercice 2012, leur montant total était de 1.705.245.059 EUR, soit une diminution de 141.589.154 EUR.**

**Cette diminution plus faible par rapport aux prévisions gouvernementales s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2012.**

**Le budget de l'État comprend les dotations aux fonds comme dépenses, mais il ne comptabilise pas les dépenses des fonds. Pour mesurer les investissements de l'Administration centrale, il faut donc retrancher les dotations aux divers fonds spéciaux et aux établissements publics et fondations et ajouter les dépenses de ces fonds et établissements.**

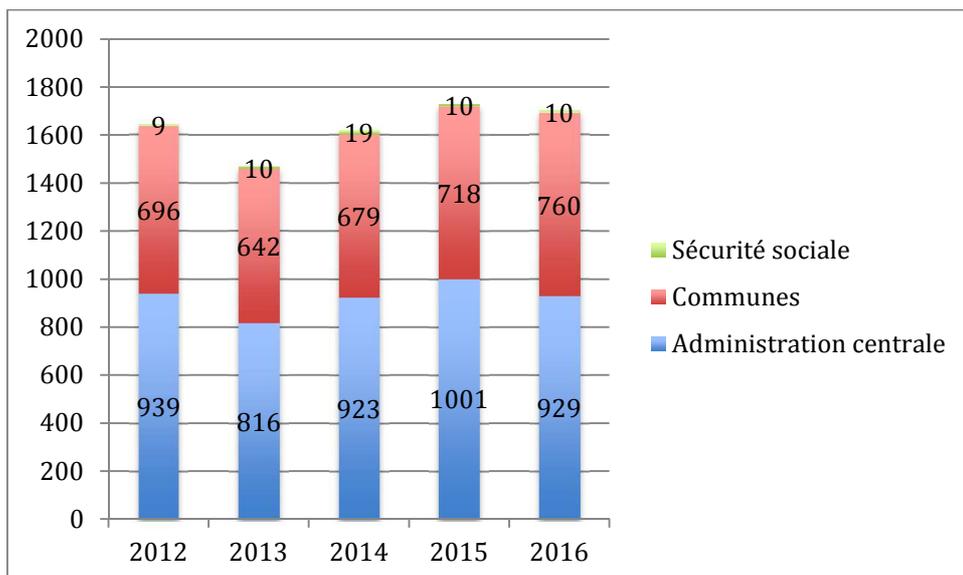
**Mais les investissements de l'Administration centrale sont loin d'être les seuls réalisés par l'Administration publique. Il faut prendre en compte également les investissements des communes qui représentent plus de 40% des investissements globaux réalisés par l'Administration publique.**

**Or ces investissements sont souvent réalisés à travers l'excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes des communes. Or les recettes courantes des**

communes sont en grande partie constituées par des dépenses courantes de l'Administration centrale (les transferts).

D'où la nécessité de se concentrer sur le besoin de financement de l'Administration publique totale (Administration centrale + communes + Sécurité sociale) au lieu de se focaliser uniquement sur le déficit de l'Administration centrale.

### Investissements de l'Administration publique



Source: Note au formateur préparée par le Comité de prévision, montants en millions EUR

Les recettes des communes se répartissent en 4 catégories:

- les impôts locaux, dont essentiellement l'impôt commercial communal (ICC) et l'impôt foncier (IF)
- le fonds communal de dotation financière (FCDF), moyens financiers qui sont des transferts de l'État et qui proviennent de la TVA, de la taxe sur les véhicules, de l'impôt sur le revenu...
- les subventions de l'État (maisons relais, enseignement musical .....)
- les taxes communales.

Les impôts locaux et les dotations financières de l'État allouées via le FCDF constituent des revenus non affectés pour les communes, alors que les redevances locales et les subventions étatiques constituent des revenus affectés, dans la mesure où elles sont destinées à rémunérer des prestations précises des communes ou à financer des activités nettement délimitées (revenus affectés dans le tableau suivant).

Le FCDF est un fonds spécial alimenté par le budget de l'État (778,6 millions EUR en 2013). Le Fonds alloue les moyens financiers ensuite aux communes. Pour 2013, il est prévu de distribuer 920,2 millions aux communes.

L'ICC est un impôt perçu par les communes, mais il existe un système de péréquation horizontale qui atténue les différences de recettes entre les communes tout en assurant un intéressement suffisant à l'ICC pour les communes accueillant beaucoup d'entreprises et en garantissant une participation aux retombées suffisante pour les autres.

### Recettes des communes

	2011		2012	
ICC	708,3	32,7%	602,0	27,0%
IF	30,9	1,4%	32,9	1,5%
FCDF	806,8	37,2%	873,5	39,2%
Revenus affectés	621,3	28,7%	718,6	32,3%
Total	2.167,2	100,0%	2.227,0	100,0%

Source : ministère de l'Intérieur et de la Grande région, montants en millions EUR

Tant pour l'ICC que pour le FCDF, les données prévisionnelles à la base de la préparation des budgets locaux relèvent d'estimations prudentes qui ont été dépassées régulièrement ces dernières années, de sorte que les communes ont toutes pu clôturer leurs comptes avec des excédents.

Ces excédents ont servi les années subséquentes à financer les programmes d'investissements et à réduire le recours à l'emprunt.

Les investissements réalisés par les communes sont financés par les ressources extraordinaires, qui proviennent notamment des sources suivantes :

- du transfert de l'excédent du budget ordinaire de l'année courante au budget extraordinaire (budget d'investissement)
- du report d'un excédent global des ressources ordinaires et extraordinaires de l'année précédente
- de la vente de biens communaux
- de transferts de l'État aux communes dans le cadre des aides spécifiques d'investissement
- des recettes d'emprunts contractés par la commune

Les communes peuvent uniquement recourir à l'emprunt pour financer des dépenses extraordinaires si un autre financement n'est ni possible ni économique et si le remboursement régulier des annuités est assuré. Tout emprunt supérieur à 50.000 EUR est soumis à l'approbation du ministre de l'Intérieur.

### Dépenses et recettes des communes

	2012	2013
<b>Dépenses totales</b>	<b>2348</b>	<b>2350</b>
Consommation intermédiaire	547	561
Investissements	696	642
Rémunération des salariés	763	765
Autres impôts sur la production	2	2
Subventions à payer	83	89
Revenus de la propriété	13	13
Prestations sociales en espèces	8	9
Prestations sociales en nature	20	22
Autres transferts courants	223	238
Transferts en capital à payer	1	3
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers	-8	6
<b>Recettes totales</b>	<b>2380</b>	<b>2342</b>
Production marchande	315	307
Paiements au titre de l'autre production non marchande	112	111
Impôts sur la production et les importations	46	45
Revenus de la propriété	33	35
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.	624	571
Cotisations sociales	4	4
Autres transferts courants	1072	1106
Transferts en capital à recevoir	174	163
<b>Besoin de financement</b>	<b>32</b>	<b>-8</b>

Source : Note au Formateur, montants en millions EUR

## Évolution de la dette du secteur communal

Année	Dette communale en fin d'année	Var.	Nouveaux emprunts	Var.
2007	752.002.512	1,1%	59.476.773	-28,6%
2008	751.983.770	0,0%	46.248.094	-22,2%
2009	782.830.068	4,1%	84.858.500	83,5%
2010	811.786.550	3,7%	118.436.030	39,6%
2011	813.355.354	0,2%	68.550.000	-42,1%
2012 (1)	817.152.172	0,5%	16.643.423	-75,7%

Source : ministère de l'Intérieur et de la Grande région, montants en EUR, 1) estimation

**Dépenses en capital de l'État (Budget de l'État, donc sans prise en compte des dépenses des fonds spéciaux)**

Année n	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prévision n-4						925,99	1041,95	1107,58	1162,21	1244,45	1197,42
Prévision n-3					921,16	1016,35	1010,97	1130,82	1165,98	1164,02	
Prévision n-2				899,76	979,06	1035,02	1048,73	1129,92	1093,56		
Projet de budget pour n (n-1)			827,2	936,64	942,91	932,79	913,09	972,68			
Budget n		789,86	827,2	937,64	942,91	932,79	913,09				

Montants en millions EUR

Lecture du tableau : Les montants sont ceux provenant chaque fois du programme pluriannuel des dépenses en capital de l'État (volume II du projet de budget). Ce programme porte sur 5 années.

Le programme relatif au projet de budget pour l'année n, présenté en automne de l'année n-1 renseigne sur le budget de l'année n-1, le projet de l'année n et fournit des prévisions pour les années n+1, n+2 et n+3.

Pour l'année 2011, la première prévision était fournie en octobre 2007. Elle tablait sur des dépenses en capital de l'État de 925,99 millions EUR en 2011. Une année plus tard, le Gouvernement augmentait ses prévisions pour 2011, en prévoyant des dépenses de 1.016,35 millions EUR. En octobre 2009, il améliorait encore une fois en prévoyant des dépenses d'un montant de 1.035,02 millions EUR. En automne 2010, lors de la présentation du projet de budget pour 2011, les prévisions ont toutefois été révisées vers le bas en les réduisant de plus de 100 millions EUR.

De même pour les années 2013 et 2013, le Gouvernement prévoyait lors de ses premières prévisions des dépenses en capital largement supérieures à celles retenues en dernier lieu.

\* \* \* \* \*

On peut effectuer la même analyse en procédant à une décomposition des dépenses d'investissement de l'État.

Le tableau ci-dessous comprend les dépenses des trois fonds d'investissements publics, à savoir le fonds d'investissements publics administratifs, le fonds d'investissements publics scolaires ainsi que le fonds d'investissements publics administratifs.

### Dépenses des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux)

Année n	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prévision n-4						250,19	253,37	271,73	356,57	304,72	268,12
Prévision n-3					259,32	280,47	372,65	378,21	327,4	268,79	
Prévision n-2				295,67	296,61	402,87	341,81	324,16	264,74		
Projet de budget pour n (n-1)			259,83	298,64	325,97	289,05	286,12	245,48			
Budget n		182,47	251,17	195,42	204,54	194,04	289,48				
Compte de n (n+1)	145,53	169,63	201,08	156,75	189,44	154,38	243,68				

Montants en millions EUR

Ici, les différences pour un même exercice sont encore plus frappantes si l'on passe d'une année à l'autre. Ainsi, pour l'exercice 2011, les premières prévisions faites en 2007 tablaient sur 250 millions de dépenses d'investissement. En 2009, le Gouvernement prévoyait 402,87 millions EUR, montant qui fut ensuite réduit pour arriver uniquement à 154,38 millions de dépenses effectives.

Cette révision à la baisse provient essentiellement d'une réduction des prévisions pour le fonds d'investissements publics scolaires.

Ainsi, les dépenses pour le nouveau lycée à Junglinster ont été révisées de 25 à 15 millions pour 2011 et celles au bénéfice du Lycée technique pour professions de santé ont diminué de 10 millions à 500.000 EUR.

Le changement le plus important a toutefois lieu pour un crédit de 77 millions d'euros pour « projets nouveaux (objectif à atteindre 2011-2013) » qui n'a plus été repris dans la planification de l'année suivante, ni dans celle des années ultérieures.

\* \* \* \* \*

Une évolution semblable peut être constatée pour ce qui est du fonds des routes. Ainsi, le compte de l'année 2010 renseigne sur des dépenses effectives de 169,93 millions d'euros, alors que la prévision effectuée en 2007 tablait sur des investissements à hauteur de 256,84 millions EUR.

De même, pour l'exercice 2011, l'écart des dépenses entre la prévision la plus élevée (datant de 2008) et le compte définitif est de 58,53 millions EUR (246,64-188,11), soit une réduction de 24%.

**Dépenses du fonds des routes**

Année n	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prévision n-4						233,12	205,23	227,42	170,43	203,21	274,48
Prévision n-3					256,84	246,64	250,23	188,15	247,44	272,65	
Prévision n-2				201,73	230,65	237,46	202,87	279,47	266,2		
Projet de budget pour n (n-1)			144,29	150,19	201,2	188,11	230,29	234,1			
Budget n		112,69	124,83	136,31	169,93	179,87	189,18				
Compte (n+1)	138,01	110,36	82,99	102,53	136,35	172,09					

Montants en millions EUR

Les modifications dans les montants proviennent également du fait qu'il s'agit de montants maxima. Le Gouvernement prévoit en effet dès le départ des moins-values pour retards et aléas de chantiers (10% pour l'année n-1, 20% pour l'année n et 30% pour les années n+1, n+2 et n+3, ce qui fait que les dépenses sont ajustées en cours de route.

Le tableau suivant analyse plus en détail l'évolution des dépenses du fonds des routes pour l'exercice 2011 entre le budget et le compte de l'exercice en question.

## Annexe – Les dépenses bénéficiant d'augmentations notables dans le projet de budget pour 2013<sup>3</sup>

### Défense

L'évolution des crédits du Département de la Défense est pour l'essentiel caractérisée par les dotations au profit du fonds d'équipement militaire:

(en millions d'euros)

	2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet	2014 Prévis.	2015 Prévis.	2016 Prévis.
- Alimentation du fonds d'équipement militaire. . . . .	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
- Participation au financement des travaux des pays membres de l'OTAN (art. 31.5.54.061). . . . .	1,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8
- Participation au financement d'infrastructures des organismes internationaux concourant à la défense du pays (divers crédits). . . . .	2,5	0,9	1,0	1,4	1,2	0,2
- Défense nationale (Section 31.6). . . . .	2,1	1,4	1,2	1,4	1,2	1,7
Total. . . . .	42,8	41,2	41,0	41,6	41,2	40,7

<sup>3</sup> Projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'État, 2013, volume II, doc. parl. 6500.

L'évolution prévisionnelle de la situation financière de ce fonds spécial se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2011 Compte	2012 Cpte prév.	2013 Projet	2014 Prévis.	2015 Prévis.	2016 Prévis.
<b>I. Mouvements du fonds</b>						
- Avoir en début d'exercice . . . . .	130.993	136.735	141.010	149.240	115.771	106.953
- Alimentation . . . . .	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000	37.000
- Dépenses . . . . .	31.258	32.725	28.770	70.469	45.818	43.136
- Avoir en fin d'exercice . . . . .	136.735	141.010	149.240	115.771	106.953	100.817
<b>II. Programme des dépenses</b>						
Avion A400M. . . . .	6.656	6.237	189	28.275	24.414	7.884
Loi du 21.12.2007 (Total): . . . . .	24.602	26.488	28.581	42.194	19.404	33.252
a) Art. 1 (sans véhicules):						
- Armes et systèmes d'armes . . . . .	199	3.956	3.450	3.450	-	-
- Moyens de communication . . . . .						
Programmes en cours . . . . .	518	1.750	3.207	4.679	1.852	2.188
Programme WGS. . . . .	-	6.398	14.072	10.141	4.802	5.402
Programme Milsat. . . . .	-	-	-	1.000	4.000	13.000
- Autres investissements . . . . .	1.329	823	1.102	4.102	1.500	6.624
- Soldat du futur (équip. individ.). . . . .	-	500	2.500	5.000	3.000	4.000
- Réaménagement Bleesdall . . . . .	11	150	2.500	2.271	-	-
- Frais d'études . . . . .	52	250	250	250	250	-
b) Art. 2 (véhicules):						
- Véhicules de reconnaissance. . . . .	19.662	-	-	-	-	-
- Véhicules tactiques. . . . .	-	494	1.500	11.300	4.000	2.037
- Véhicules logistiques. . . . .	2.832	12.168	-	-	-	-
Nouveaux programmes majeurs: . . . . .	-	-	-	-	2.000	2.000
Total des dépenses . . . . .	31.258	32.725	28.770	70.469	45.818	43.136
Reclassement SEC 95 . . . . .	21.518	-2.375	-5.744	-37.102	-16.310	-10.359
Optique Maastricht. . . . .	52.776	30.349	23.026	33.367	29.509	32.777

Note : D'après les règles du système européen de comptes SEC 95, les recettes qui représentent en fait des remboursements de dépenses doivent être comptabilisées en diminution des dépenses. De même, les dépenses qui représentent en fait des remboursements de recettes doivent être comptabilisées en diminution des recettes.

Le programme pluriannuel actualisé 2012-2016 prévoit un montant total de 140 millions.

Les dépenses indiquées dans ce tableau pour l'acquisition de l'Avion A400M, dont le paiement a été autorisé par la loi du 21 mars 2005, correspondent au dernier échéancier en euros courants qui a été transmis par la Belgique aux autorités luxembourgeoises.

Suivant cet échéancier, l'essentiel des dépenses pour l'acquisition de l'Avion A400M concernera les années 2014 à 2017 (l'année 2019 étant prévue pour la livraison de l'avion).

Pour ce qui est des acquisitions prévues par la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires, il convient de noter que ces dépenses couvrent essentiellement l'acquisition de:

- Véhicules

et

- Équipements divers (Armes et munitions; moyens de communication; équipements des unités de reconnaissance et équipements de protection spécialisés; moyens d'entraînement et de simulation)

## Finances

L'évolution pluriannuelle des crédits du département « Finances » se présente comme suit au titre de la période 2011 à 2016:

(en milliers d'euros)

		2011 Compte	2012 Budget	2013 Projet	2014 Prévis.	2015 Prévis.	2016 Prévis.
Section 34.0	Dépenses générales. .	197.356,4	44.481,6	117.881,6	77.864,9	37.832,9	37.800,9
Section 34.1	Inspection générale des finances . . . . .	-	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Section 34.2	Trésorerie de l'Etat. . .	-	1,0	5,0	1,0	1,0	1,0
Section 34.3	Contrôle financier. . . .	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Section 34.4	Contributions . . . . .	312,3	343,9	349,9	258,9	237,9	267,9
Section 34.5	Enregistrement . . . . .	193,3	160,2	300,7	441,0	133,0	133,0
Section 34.6	Douanes . . . . .	2.118,1	1.775,0	3.084,0	1.490,0	1.490,0	1.490,0
Section 34.7	Cadastre . . . . .	539,2	551,7	623,0	304,0	254,0	244,0
	Sous-total . . . . .	200.519,3	47.325,4	122.256,2	80.371,8	39.960,8	39.948,8
Section 34.8	Dette publique . . . . .	-	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	Total . . . . .	200.519,3	47.325,6	122.256,4	80.372,0	39.961,0	39.949,0
	Variation . . . . .	-	- 76,4%	+ 158,3%	- 34,3%	- 50,3%	- 0,0%

Le niveau élevé des dépenses de l'exercice 2011 trouve son origine dans l'acquisition d'immeubles auprès du secteur privé et dans l'augmentation du capital de la Société nationale de crédit et d'investissement. On remarquera aussi un accroissement notable des dépenses pour 2013, dû essentiellement aux dépenses générales et, dans une moindre mesure, aux douanes.

## Intérieur et Grande Région

Les dépenses en capital de ce département **devraient sensiblement augmenter** à partir 2013. Cela est dû principalement à l'Administration des eaux.

(en milliers d'euros)

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 39.1	Finances communales . . . . .	32.950,2	31.464,5	31.950,0	34.850,0	44.950,0	46.950,0
Section 39.5	Police grand-ducale . . . . .	7.758,9	8.320,8	7.650,4	7.245,1	8.580,1	8.100,2
Section 39.6	Protection civile - Incendie . .	6.790,1	5.113,2	4.485,4	5.076,5	5.543,8	5.756,9
Section 39.9	Administration de l'eau . . . .	34.266,3	33.428,8	52.212,3	72.397,2	82.416,2	102.305,2
	Autres sections . . . . .	173,7	186,6	123,6	36,1	88,1	59,0
	Total des crédits de l'Etat centrale . . . . .	81.939,2	78.513,9	96.421,7	119.604,9	141.578,2	163.171,3
	Variation. . . . .	-	-4,2%	+ 22,8%	+ 24,0%	+ 18,4%	+ 15,3%

Voici le détail pour le fonds pour la gestion de l'eau où l'assainissement joue un grand rôle.

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Avoir en début d'exercice . . . . .	64,2	49,4	29,2	15,4	9,9	-10,1
<b>Recettes:</b>						
- Dotation budgétaire . . . . .	31,9	30,8	50,0	70,0	80,0	100,0
- Concours communautaires . . . . .	-	0,5	-	-	-	-
- Produit des taxes . . . . .	3,7	8,5	8,2	8,0	7,7	7,5
Total des recettes . . . . .	35,6	39,8	58,2	78,0	87,7	107,5
<b>Dépenses:</b>						
- Assainissement de l'eau . . . . .	49,5	55,0	65,0	75,0	100,0	100,0
- Mesures contre les inondations	0,6	4,0	5,5	7,0	7,0	7,0
- Protection des sources etc . . . . .	0,3	1,0	1,5	1,5	0,7	-
Total des dépenses . . . . .	50,4	60,0	72,0	83,5	107,7	107,0
Avoir en fin d'exercice. . . . .	49,4	29,2	15,4	9,9	-10,1	-9,6

## Éducation nationale et formation professionnelle

L'évolution pluriannuelle du total des dépenses en capital du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (y compris le Département ministériel des Sports) au cours de la période 2012-2016 est pour l'essentiel marquée par la participation de l'État aux frais d'investissement des écoles privées pour un montant total de 177.441.000 euros.

(en milliers d'euros)

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 40.0	Dépenses générales . . . . .	1.115	2.590	2.373	1.100	1.180	1.830
Section 40.1	Centre de technologie de l'éduc.	1.034	1.051	1.051	1.301	1.301	1.451
Section 40.2	SCRIPT . . . . .	12	8	16	7	7	16
Section 40.3	CPOS . . . . .	3	3	6	8	8	8
Section 40.5	Etabliss. privés d'enseignement	11.997	17.000	17.000	45.519	47.922	50.000
Section 40.7	Education différenciée . . . . .	316	335	319	325	365	375
Section 40.8	Serv. de la form. des adultes . . .	7	8	-	-	-	-
Section 40.9	Inspectorat . . . . .	-	15	15	15	15	20
Section 41.1	Ens. sec. et ens. sec. technique	3.107	-	811	-	-	-
	Sous-total "Education" . . . . .	17.589	21.010	21.590	48.275	50.798	53.700
Section 41.4	Sports.-Dépenses générales . . .	21.621	17.644	15.163	24.224	28.190	24.200
Section 41.5	Institut national des sports . . . .	16	13	43	18	18	33
Section 41.7	ENEPS . . . . .	-	8	-	35	5	5
	Sous-total "Sports" . . . . .	21.637	17.665	15.206	24.277	28.213	24.238
	Total . . . . .	39.227	38.675	36.796	72.552	79.011	77.938
	Variation en % . . . . .	-	-1,41%	-4,86%	+97,17%	+8,90%	-1,36%

## Transport

Le tableau ci-dessous résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Département des Transports au titre de la période de 2011 à 2016. On constate une montée en flèche des dépenses prévisionnelles entre 2014 et 2015, due essentiellement au tram :

		(en milliers d'euros)					
		2011	2012	2013	2014	2015	2016
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 50.5	Dépenses générales . . . . .	9,6	18,0	36,0	47,0	50,0	52,0
Section 50.6	Circulation et séc. routières . .	686,4	5.446,2	4.678,9	3.900,0	710,0	720,0
Section 50.7	Transp. publics + ferroviaires.	13.800,0	14.300,0	14.107,0	24.136,0	73.868,0	75.619,0
	dont Luxtram (50% de l'Etat).	300,0	300,0	2.107,0	12.136,0	61.868,0	63.619,0
	dont Fonds du rail . . . . .	11.500,0	12.000,0	10.000,0	10.000,0	10.000,0	10.000,0
	dont Fonds racc. ferroviaires .	2.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0	2.000,0
Section 50.8	Adm. des enquêtes tech. . . . .	-	5,1	5,0	4,0	6,0	6,0
Section 50.9	Navigation fluviale . . . . .	284,5	279,6	279,8	433,0	457,0	295,5
Section 51.0	Direction de l'aviation civile . .	50,9	0,4	18,9	0,5	0,5	0,5
Section 51.1	Adm. de la navigat. aérienne .	-	-	-	-	-	-
Section 51.2	Garage du gouvernement . . . .	206,7	264,3	250,0	274,0	695,0	295,0
Section 51.3	Aéroports et transp. aériens . .	137,3	1.745,0	3.500,0	1.200,0	1.200,0	1.300,0
Section 51.4	Adm. des chemins de fer . . . . .	679,2	36,6	61,0	23,0	20,0	22,0
	Total . . . . .	15.854,6	22.095,2	22.936,6	30.017,5	77.006,5	78.310,0
	Variation . . . . .	-	+ 39,36%	+ 3,81%	+ 30,87%	+ 156,54%	+ 1,69%

L'évolution de la situation financière du Fonds du rail se résume comme suit pour la période de 2012 à 2016. On remarquera une forte hausse des investissements, qui va crescendo au fil des années.

(en milliers d'euros)

	2012 Prévis.	2013 Projet	2014 Prévis.	2015 Prévis.	2016 Prévis.
- Avoir en début d'exercice . . . . .	248.024	274.340	136.590	143.231	96.435
- <u>Alimentation</u> :					
Dotations budgétaires :					
Investissement . . . . .	12.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Gestion de l'infrastructure . . . . .	113.138	115.851	120.392	125.242	129.166
Emprunt . . . . .	100.000	-	150.000	150.000	150.000
Subvention U.E. . . . .	-	2.000	2.000	2.500	3.000
Restitution T.V.A. (Invest.) . . . . .	25.240	26.834	36.209	42.195	55.026
Restitution T.V.A. (Gestion) . . . . .	18.663	16.971	17.378	18.059	18.786
Autres recettes . . . . .	58.333	21.300	21.500	21.500	21.500
Total recettes . . . . .	327.374	192.956	357.479	369.496	387.478
- <u>Dépenses projetées</u> :					
Gestion de l'infrastructure . . . . .	130.109	133.228	138.451	144.028	148.541
Investissement . . . . .	187.374	248.450	287.963	372.908	412.493
Etudes . . . . .	13.743	14.854	15.447	16.041	16.634
- Dépenses maximales . . . . .	331.226	396.532	441.861	532.977	577.668
- Moins-values pour aléas de chantiers (2012: -15%, 2013: -25%, 2014-2016: -30%)	30.168	65.826	91.023	116.685	128.738
- Dépenses ajustées . . . . .	301.058	330.706	350.838	416.292	448.930
- Avoir en fin d'exercice . . . . .	274.340	136.590	143.231	96.435	34.983

Au niveau des dépenses, il importe de distinguer entre les dépenses d'investissement et les dépenses de gestion de l'infrastructure ferroviaire. Ces dernières sont remboursées intégralement moyennant des crédits inscrits au budget des dépenses courantes.

Parmi ces investissements, les principaux postes sont notamment ceux relatifs à l'entretien constructif, à la nouvelle ligne Bettembourg-Luxembourg, aux têtes sud+ouest de la gare de Luxembourg, au projet Eurocaprail et à la plate-forme multimodale de Bettembourg.

(en milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016
	Prévis.	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Investissements . . . . .	187.374	248.450	287.963	372.908	412.493
dont					
- Double Voie Ligne Pétange-Luxbg. . . . .	41.437	35.610	17.805	5.935	-
- Tête Nord de la Gare de Luxbg. . . . .	26.638	23.740	29.676	29.676	14.217
- Gare Belval-Uni, arrêt Belval-Lycée . . . . .	12.490	7.122	-	-	-
- Centre de Remisage Gare de Luxbg. . . . .	592	2.374	5.935	11.870	11.870
- Ligne du Nord et Gare d'Ettelbrück . . . . .	379	5.816	8.012	15.431	25.862
- Système de contrôle de vitesse . . . . .	1.184	4.748	3.561	372	-
- Système GSM-R . . . . .	10.655	14.244	14.244	12.922	-
- Mise à double voie Hamm-Sandw. . . . .	2.960	4.748	7.122	17.805	23.740
- Nouvelle ligne Luxbg.-Bettembourg . . . . .	2.368	5.935	30.862	55.314	79.529
- Eurocaprail . . . . .	5.328	33.830	29.675	21.366	39.105
- Têtes Sud+Ouest de la Gare de Lux. . . . .	296	7.716	8.309	35.610	41.545
- Gare périphérique Howald. . . . .	893	2.374	11.870	17.805	11.870
- Gare Pont Rouge. . . . .	592	1.187	5.935	17.805	23.740
- Plate-forme multimodale Bettemb. . . . .	1.999	10.000	17.999	29.999	29.999
- Point d'échange Hollerich . . . . .	-	593	1.187	2.374	5.935
- Entretien Constructif . . . . .	76.781	83.546	90.429	97.409	104.487
- Autres projets et dépenses . . . . .	2.782	4.867	5.342	1.215	594

## Fonds des routes

Les dépenses prévisionnelles pour le fonds des routes ne vont cesser d'augmenter au fil des années, et cela de manière assez soutenue.

(en euros)

Mouvements du Fonds	2011	2012	2013	2014	2015	2016
- Avoir début .....	136.315.947	67.094.448	51.829.974	24.550.625	3.208.200	-17.648.674
- Alimentations						
a) Alimentation normale .....	2.000.000	5.000.000	10.000.000	15.000.000	20.000.000	20.500.000
b) Alimentation supplémentaire ..	-	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts .....	100.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000
d) Divers.....	871.499	-	-	-	-	-
Total: .....	102.871.499	155.000.000	160.000.000	165.000.000	170.000.000	170.500.000
- Dépenses .....	172.092.999	189.182.748	234.099.187	266.203.464	272.652.677	274.484.954
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%).....	-	-18 918 275	-46 819 837	-79 861 039	-81 795 803	-82 345 486
- Dépenses ajustées.....	172 092 999	170 264 473	187 279 350	186 342 425	190 856 874	192 139 468
<b>- Avoir fin.....</b>	<b>67 094 448</b>	<b>51 829 974</b>	<b>24 550 625</b>	<b>3 208 200</b>	<b>-17 648 674</b>	<b>-39 288 142</b>

Parmi ces dépenses, on notera que la liaison avec la Sarre connaîtra une forte augmentation entre 2014 et 2016:

(en euros)									
Programme	Coût global	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
<b>Liaison avec la Sarre</b>									
4 - Section I.....	63 351 808	63 351 808	-	-	-	-	-	-	-
5 - Section II.....	192 829 699	192 829 699	-	-	-	-	-	-	-
6 - Diverses sections.....	42 591 299	41 282 752	1 308 547	-	-	-	-	-	-
7 - Bypass Hellange.....	22 000 000	224 482	-	-	1 000 000	8 000 000	9 000 000	3 775 518	-
8 - Station de service.....	10 000 000	-	-	100 000	100 000	100 000	3 000 000	3 000 000	3 700 000
9 - Sections I et II: emprises et études.....	27 668 056	27 583 067	84 989	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total.....</b>	<b>358 440 862</b>	<b>325 271 808</b>	<b>1 393 536</b>	<b>100 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>6 775 518</b>	<b>3 700 000</b>

Il en sera de même pour le ban de Gasperich et la mise à 2×3 voies des A3 et A6 :

(en euros)									
Programme	Coût global	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
<b>Ban de Gasperich</b>									
92 - Aménagement boulevard Raiffeisen et boulevard Kockelscheuer.....	70 295 000	954 992	161 373	200 000	5 000 000	8 000 000	15 000 000	15 000 000	25 978 635
93 - Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas.....	33 000 000	-	-	100 000	100 000	100 000	5 000 000	5 000 000	22 700 000
<b>Sous-total.....</b>	<b>103 295 000</b>	<b>954 992</b>	<b>161 373</b>	<b>300 000</b>	<b>5 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>48 678 635</b>
<b>Mise à 2×3 voies des A3 et A6</b>									
94 - Croix de Gasperich.....	14 942 685	13 913 493	13 265	-	-	-	-	-	1 015 927
95 - Croix de Cessange.....	12 000 000	237 011	82 352	-	-	-	-	-	11 680 637
96 - Helfenterbrück – sécurisation.....	34 000 000	2 372 993	1 604 276	3 500 000	3 000 000	527 000	10 000 000	12 995 731	-
97 - Gasperich - Aire de Berchem.....	29 000 000	1 896 807	17 139	100 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000	13 986 054
98 - Aire de Berchem – Bettembourg.....	105 000 000	-	-	-	-	-	-	-	105 000 000
99 - Gasperich-Bridel.....	42 175 000	-	-	100 000	100 000	100 000	100 000	1 000 000	40 775 000
100 - Bridel-Mamer.....	22 700 000	-	-	-	-	-	-	-	22 700 000
<b>Sous-total.....</b>	<b>259 817 685</b>	<b>18 420 304</b>	<b>1 717 032</b>	<b>3 700 000</b>	<b>7 100 000</b>	<b>4 627 000</b>	<b>14 100 000</b>	<b>14 995 731</b>	<b>195 157 618</b>

Les coûts concernant le pont Adolphe seront également appelés à croître :

(en euros)									
Programme	Coût global	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
<b>Pont Adolphe &amp; Passerelle à Luxembourg:</b>									
110 - Pont Adolphe, pont provisoire.....	23 000 000	3 145 841	394 952	2 081 000	7 714 000	5 228 000	1 071 000	2 493 000	872 207
111 - Pont Adolphe (OA 750).....	65 000 000	1 113 182	2 047 938	2 769 000	2 000 000	9 638 000	16 486 000	16 500 000	14 445 880
112 - Passerelle (OA 788).....	6 150 000	10 523	-	50 000	50 000	-	-	-	6 039 477
<b>Sous-total.....</b>	<b>94 150 000</b>	<b>4 269 546</b>	<b>2 442 890</b>	<b>4 900 000</b>	<b>9 764 000</b>	<b>14 866 000</b>	<b>17 557 000</b>	<b>18 993 000</b>	<b>21 357 564</b>



(en euros)

Programme	Coût global	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
59 - Transversale Clervaux .....	33 000 000	-	1 337 570	100 000	2 000 000	5 000 000	9 000 000	10 000 000	5 562 430
60 - N27A (B7) Rond-point Fridhaff-échangeur Erpeldange-accès zone d'activités Fridhaff .....	25 000 000	-	-	500 000	1 000 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	1 000 000
61 - Optimisation/dédoublage de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz/Schifflange .....	128 500 000	767 739	-	100 000	100 000	100 000	2 000 000	4 000 000	121 432 261
62 - Réaménagement échangeur Schifflange .....	5 000 000	-	-	-	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	-
63 - Contournement Nord Differdange N31 .....	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000
64 - Contournement Hosingen .....	41 000 000	-	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	40 500 000
65 - Contournement Troisvierges .....	38 000 000	-	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	37 500 000
66 - Contournement Nord Diekirch .....	20 000 000	-	26 836	100 000	100 000	500 000	1 500 000	2 500 000	15 273 164

(en euros)

Programme	Coût global	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
74 - Plateforme multimodale Hoehenhof et voirie connexe .....	23 580 000	-	62 140	100 000	100 000	100 000	5 000 000	8 000 000	10 217 860
75 - N7 Gare d'Ettelbruck .....	25 000 000	-	128 971	150 000	100 000	100 000	4 000 000	7 000 000	13 521 029
76 - N7 couloir multi-modale entre Ettelbruck et Diekirch .....	22 000 000	-	-	100 000	250 000	250 000	500 000	500 000	20 400 000
77 - N7/CR377 Réaménagement carrefour Koeppenhaff .....	7 500 000	-	-	100 000	150 000	2 000 000	3 500 000	1 750 000	-
78 - N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette .....	4 400 000	-	41 986	100 000	200 000	200 000	800 000	800 000	2 258 014
79 - Relogement CR102 à Mamer .....	4 640 000	2 811 773	1 554 851	273 376	-	-	-	-	-
80 - N10 Redressement Machtum-Ahn- Hettermillen .....	5 200 000	-	-	50 000	100 000	200 000	1 800 000	1 800 000	1 250 000
81 - N10 Esplanade à Remich .....	5 000 000	-	6 044	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	4 493 956
82 - N13 Suppression PN5 à Dippach-Gare .....	6 500 000	-	275 503	500 000	500 000	5 224 497	-	-	-
83 - N28 Raccordement N28/N2 à Bous .....	4 000 000	-	-	-	-	650 000	1 500 000	1 500 000	350 000
84 - CR125 Suppression PN17 à Walferdange .....	4 000 000	-	-	-	-	100 000	200 000	350 000	3 350 000
85 - CR122 Suppression PN20B à Lorentzweiler .....	4 500 000	-	-	200 000	500 000	2 300 000	1 400 000	100 000	-
86 - CR306 Suppression PN24 et PN24A à Pettingen .....	4 600 000	19 980	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	4 080 020
87 - N13 Réaménagement N13 à Windhof .....	4 880 000	-	-	200 000	600 000	3 000 000	1 080 000	-	-
88 - N16 Avenue Clement à Mondorf-les-Bains .....	4 200 000	-	-	100 000	100 000	100 000	800 000	800 000	2 300 000
89 - N1 Réaménagement à Senningerberg .....	4 000 000	-	-	100 000	200 000	400 000	400 000	400 000	2 500 000
90 - CR134 Traversée de Wecker .....	5 200 000	-	-	50 000	750 000	750 000	1 250 000	1 250 000	1 150 000

### Fonds d'investissements publics scolaires

Ces fonds devraient augmenter notablement entre 2014 et 2016.

(en euros)

Mouvements du Fonds	2011	2012	2013	2014	2015	2016
- Avoir début .....	75.251.862	86.689.601	68.733.839	43.902.760	6.767.597	-42.676.567
- Alimentations:						
a) Alimentation normale .....	50.900.000	52.100.000	53.000.000	53.900.000	54.500.000	55.000.000
b) Alimentation supplémentaire .....	1.200.000	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses .....	-	-	-	-	-	-
Total: .....	52.100.000	52.100.000	53.000.000	53.900.000	54.500.000	55.000.000
- Dépenses .....	40.662.262	77.839.735	97.288.849	130.050.233	148.491.663	159.200.000
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%, 20%, 30%).....	-	-7.783.974	-19.457.770	-39.015.070	-44.547.499	-47.760.000
Dépenses ajustées.....	40.662.262	70.055.762	77.831.079	91.035.163	103.944.164	111.440.000
- <b>Avoir fin</b> .....	<b>86.689.601</b>	<b>68.733.839</b>	<b>43.902.760</b>	<b>6.767.597</b>	<b>-42.676.567</b>	<b>-99.116.567</b>

Parmi ces fonds, les projets en élaboration vont jouer un rôle non négligeable dans l'augmentation prévue des dépenses.

(en euros)

	Programme	Date loi	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
<b>II. Projets en élaboration</b>												
<b>a) Projets</b>												
25	- Lycée technique agricole à Gilsdorf .....	15.05.12	114.000.000	99.961.684	1.877.951	680.826	500.000	1.500.000	4.000.000	10.000.000	25.000.000	56.402.907
26	- Deuxième école européenne et centre de la petite enfance (part études) .....	proj. de loi	loi garantie	7.628.639	7.628.639	-	-	-	-	-	-	-
27	- LT Bonnevoie: extension et remise en état, part études .....	proj. de loi	PPP	600.000	11.826	-	20.000	568.174	-	-	-	-
28	- Rénovation Athénée .....	proj. de loi	80.000.000	89.000.000	946.551	551.800	750.000	15.000.000	18.000.000	25.000.000	20.000.000	8.751.650
29	- Lycée Clervaux .....	proj. de loi	60.000.000	75.450.000	225.565	423.365	1.500.000	1.500.000	2.500.000	15.000.000	20.000.000	34.301.071
30	- Lycée Hubert Clement: réaménagement .....	15.05.12	6.000.000	46.500.000	481.807	1.473.398	1.000.000	8.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	5.544.796
31	- Lycée Mondorf, part études .....	proj. de loi	PPP	200.000	-	-	-	-	-	-	-	200.000
	<b>Sous-total IIa)...</b>		<b>260.000.000</b>	<b>319.429.570</b>	<b>11.261.585</b>	<b>3.129.388</b>	<b>3.770.000</b>	<b>26.568.174</b>	<b>34.500.000</b>	<b>60.000.000</b>	<b>75.000.000</b>	<b>105.200.423</b>
<b>b) Loi budgétaire</b>												
32	- Centre d'éducation différenciée Esch/Alz....	loi bud.	1.740.000	11.109.552	158.883	-	-	-	-	-	-	10.950.669
33	- Ecole de la 2e chance à Luxembourg .....	loi bud.	40.000.000	38.000.000	95.292	142.198	10.000	50.000	150.000	500.000	3.000.000	34.052.510
34	- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck.....	loi bud.	38.000.000	30.000.000	109.432	243.541	500.000	1.500.000	3.000.000	8.000.000	10.000.000	6.647.027
35	- LTPS Sud (Bascharage) : pavillon préfabriquée .....	loi bud.	20.000.000	22.000.000	8.855	107.646	750.000	2.000.000	6.000.000	6.000.000	4.500.000	2.633.499
36	- Lycée technique Michel Lucius, nouvelle construction Terrain bloc 2000 .....	loi bud.	8.000.000	16.300.000	16.675	55.166	750.000	5.500.000	5.500.000	2.000.000	1.500.000	978.159
37	- Centre de logopédie, nouvelle construction..	loi bud.	150.000	26.281.887	11.798	41.398	500.000	4.000.000	8.000.000	6.000.000	2.000.000	5.728.691
38	- Démolition de l'anc. Lycée Mathias Adam, rue Batty Weber, Petange.....	loi bud.	1.000.000	2.600.000	-	8.338	400.000	700.000	900.000	591.663	-	-
39	- L.C. Echternach, aile Gend., hall de sports (phases1+2).....	loi bud.	150.000	17.946.083	-	166.468	200.000	2.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000	579.615
	<b>Sous-total IIb)...</b>		<b>109.040.000</b>	<b>164.237.522</b>	<b>400.935</b>	<b>764.754</b>	<b>3.110.000</b>	<b>15.750.000</b>	<b>28.550.000</b>	<b>28.091.663</b>	<b>26.000.000</b>	<b>61.570.170</b>
	<b>Total II.....</b>		<b>369.040.000</b>	<b>483.667.092</b>	<b>11.662.520</b>	<b>3.894.142</b>	<b>6.880.000</b>	<b>42.318.174</b>	<b>63.050.000</b>	<b>88.091.663</b>	<b>101.000.000</b>	<b>166.770.594</b>

(en euros)

	Programme	Date loi	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel	Exercices antérieurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Exercices ultérieurs
	<b>III. Autres projets</b>											
	<b>a) Projets</b>											
40	- Université Luxembourg-Limpertsberg: part études .....	proj. de loi	-	400.000	-	-	-	100.000	100.000	100.000	100.000	-
41	- Lycée funiculaire à Differdange.....	proj. de loi	95.000.000	95.000.000	-	9.557	100.000	500.000	1.000.000	2.500.000	5.000.000	85.890.443
42	- Nordstad-Lycée.....	proj. de loi	80.000.000	79.985.625	-	-	20.000	150.000	400.000	800.000	2.400.000	76.215.625
43	- CNFPC Ettelbruck .....	proj. de loi	50.000.000	50.000.000	-	-	20.000	100.000	500.000	1.500.000	2.500.000	45.380.000
	<b>Sous-total IIIa)</b>		<b>225.000.000</b>	<b>225.385.625</b>	<b>-</b>	<b>9.557</b>	<b>140.000</b>	<b>850.000</b>	<b>2.000.000</b>	<b>4.900.000</b>	<b>10.000.000</b>	<b>207.486.068</b>
	<b>b) Loi budgétaire</b>											
44	- LT Ettelbruck et LT agricole Ettelbruck: infrastructures prioritaires .....	loi bud.	7.000.000	10.000.000	-	-	10.000	50.000	150.000	1.000.000	3.000.000	5.790.000
45	- Infrastructures sportives à Diekirch .....	loi bud.	20.000.000	20.000.000	-	-	5.000	100.000	200.000	500.000	2.500.000	16.695.000
46	- Rénovation Lycée Michel Rodange: part études.....	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000	100.000	-	-	-
47	- Rénovation LCD annexe Mersch: part études.....	loi bud.	150.000	150.000	-	-	-	50.000	100.000	-	-	-
48	- Lycée technique du Centre, nouv. Const. Sports, réfectoire .....	loi bud.	12.000.000	22.000.000	8.625	8.625	100.000	3.000.000	5.000.000	9.000.000	3.500.000	1.382.750
49	- Uni Luxembourg-Limpertsberg, Max-Planck Installation.+ bibliothèque Uni .....	loi bud.	10.000.000	33.600.000	-	-	150.000	1.500.000	7.000.000	7.000.000	7.000.000	10.950.000
	<b>Sous-total IIIb)</b>		<b>49.300.000</b>	<b>85.900.000</b>	<b>8.625</b>	<b>8.625</b>	<b>265.000</b>	<b>4.750.000</b>	<b>12.550.000</b>	<b>17.500.000</b>	<b>16.000.000</b>	<b>34.817.750</b>
	<b>Total III</b> .....		<b>274.300.000</b>	<b>311.285.625</b>	<b>8.625</b>	<b>18.182</b>	<b>405.000</b>	<b>5.600.000</b>	<b>14.550.000</b>	<b>22.400.000</b>	<b>26.000.000</b>	<b>242.303.818</b>